**Règlement du jeu :**

**Journée Nationale du Jardinage**

Les coopérateurs professionnels du jardin de la Coopérative Interservices se mobilisent pour la Journée Nationale du Jardinage !

Les inscriptions au jeu se font en ligne sur [www.journeenationaledujardinage.fr](http://www.journeenationaledujardinage.fr) du 16 mars 2018 au 30 mars 2018.

Le tirage au sort informatique des 100 personnes qui obtiendront 2h de jardinage offertes se fera le mardi 3 avril 2018 en présence de l’huissier de justice Me Bayle Gilbert (SCP Bayle Bayle-Roquefort, Peyriac Minervois).

**Modalités d’utilisation du bon cadeau de 2h de jardinage :**

Si je suis tiré au sort, pour bénéficier de cette offre :

* Je télécharge mon justificatif d'inscription
* Si je suis parmi les 100 gagnants tirés au sort, Interservices me contactera et je recevrai mon code gagnant
* Cette offre sera valable pour des interventions en une seule fois entre le **30 mars 2018 et le 31 décembre 2018.**
* Les interventions concerneront les tâches d’entretien classiques suivantes \*\*:

- la tonte et l’entretien des pelouses  
- la plantation de plantes, de fleurs, et autres petits végétaux   
- l’entretien des massifs  
- la taille de petits végétaux, d’arbustes  
- le désherbage

A noter :

Ces 2 heures étant offertes, vous ne pourrez pas bénéficier des réductions d’impôts prévues dans la règlementation des services à la personne, sur le montant correspondant à ces 2 heures. Ces avantages fiscaux seront possibles sur les interventions au-delà de ces 2 heures.

\*Cette offre est réservée aux personnes dont le domicile est à moins de 30 km du siège de l’entreprise d’un de nos intervenants.  
\*\*Ces prestations gratuites ne comprennent ni fournitures de produits (engrais, produits phytosanitaires, plants, …) ni l’utilisation d’outils ou d’installation très spécifiques.

Ce règlement est déposé à l’étude de l’huissier de justice Me Bayle Gilbert (SCP Bayle Bayle-Roquefort, Peyriac Minervois)

**La Journée Nationale du Jardinage (JNJ) est une initiative du groupement coopératif de paysagistes de la Coopérative INTERSERVICES, de services à la personne.**

Dans un contexte environnemental dégradé, ponctué par les problématiques de pollution et de réchauffement climatique, les aménagements paysagers collectifs et les jardins privatifs, sont de plus en plus plébiscités par les citoyens.

Les paysagistes jouent un rôle important dans la lutte contre ces phénomènes notamment par la création et l’entretien des espaces de nature en zones urbaines ou rurales.

Ils contribuent à donner de la valeur au cadre de vie, à créer du lien social et à contribuer positivement à notre santé et à celle de notre planète.

C’est dans cette optique qu’Interservices souhaite faire partager ses compétences et faire mieux faire connaître les bonnes pratiques environnementales en créant la Journée Nationale du Jardinage. En aidant les personnes possédant un jardin, et en incitant leur développement, Interservices va plus loin dans ses démarches RSE et de développement durable.

INTERSERVICES, société coopérative à responsabilité limitée, au capital de 10.000 euros, immatriculée au RCS de Carcassonne sous le numéro 510 154 271, dont le siège social est sis à Montquiers 11000 Carcassonne, dénommée : « INTERSERVICES » et représentée par son gérant en exercice, Ludovic Raoult.

**Contact : Interservices, 04 68 11 98 05, contact@interservices.fr**